

Paraphe : \_\_\_\_\_

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023\_04\_8

**Contrats "Emballages ménagers" et "papiers graphiques" - Avenants au contrat avec ADELPHÉ et CITEO**

Yvetot Normandie a signé un contrat « Emballages ménagers » avec l'éco-organisme ADELPHÉ et un contrat « Papiers graphiques » avec l'éco-organisme CITEO. Ces contrats nous permettent d'obtenir des soutiens pour la collecte sélective. Ces contrats sont arrivés à échéance le 31 décembre 2022.

Par arrêtés ministériels des 21 et 23 décembre 2022, les agréments d'ADELPHE et de CITEO ont été prolongés d'une durée d'un an. Il nous est proposé de signer des avenants :

- Pour les papiers graphiques, le cahier des charges de la filière n'a fait l'objet d'aucune modification.
- Pour les emballages, le cahier des charges tient compte des révisions et évolutions demandées par l'Etat.

Les contrats types sont joints en annexes.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Rudologie en date du 23 mars 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,  
Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

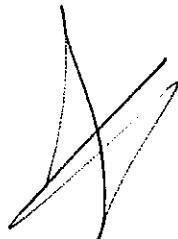
**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants au contrat Emballages ménagers avec l'éco-organisme ADELPHÉ et au contrat Papiers graphique avec l'éco-organisme CITEO.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gérard LEGAY



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER  
*Absent q. n° 25,*  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN  
*Absent q. n° 26,*  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,  
Mme Sandrine NORDET,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absent pour le vote de la q. n° 20,*  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Catherine MAILLOT  
*Représentée par Mme DUBUISSON,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Gilles COTTEY  
*Représenté par Mme Josiane GILLE,*

M. Francis ALABERT  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à  
19h44, q. n° 10,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*

Paraphe : \_\_\_\_\_

M. Laurent BENARD

*Représenté par M. Michaël DODELIN*

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,  
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230505-DEL2023\_04\_8-DE